



Etablissement d'un droit de passage

Par **lambert**, le **20/07/2008** à **00:41**

Bonjour, rnje suis propriétaire d'un bien en secteur rural qui fait l'objet d'un droit de passage depuis la route départementale vers une propriete enclavée située à l'arriere de mon terrain. Cette propriete va etre divisée en 2 parcelles contigues. La nouvelle parcelle va etre vendue et construite. rnLa division de ce bien implique t'elle que le propriétaire de cette nouvelle parcelle beneficiera aussi, de facon automatique, d'un droit de passage sur mon terrain?rnL'accès de la nouvelle maison sera plus proche de la voie publique en passant par un autre terrain qu'en passant chez moi. Un droit de passage peut il etre réclamé par le nouveau propriétaire chez ce voisin au titre du desenclavement?rnPar avance, merci de votre réponse.